Ils ont tué Jérôme Laronze…
Ne les laissons pas enterrer l'affaire !

Jérôme était éleveur de limousines en plein charolais. Il défendait l'agriculture paysanne et remettait en cause les normes au service de l'agro-industrie. Les Services de la DDPP se sont acharnés sur lui et pour finir, voulaient saisir son troupeau. Il a dû fuir et il a été abattu par un gendarme le **20 mai 2017**.

Par décision du 28 février 2020, le Tribunal administratif de DIJON a **annulé les contrôles administratifs** survenus sur la ferme de Jérôme.
Par décision du **23 décembre 2024**, la Défenseure des droits a considéré que les tirs mortels du gendarme (5 tirs en 7 secondes dont 3 tirs mortels) **n'étaient ni absolument nécessaires**, **ni proportionnés**, invalidant ainsi la thèse de la légitime-défense.
La Défenseure des droits a considéré qu'en n'engageant aucun geste pour secourir Jérôme LARONZE, le tireur, mais également 4 autres gendarmes, **ont manqué à leur obligation de porter secours.**
La Défenseure des droits a donné deux mois au ministre de l'intérieur pour engager des poursuites contre les gendarmes mis en cause. »
Aucune suite n'a été apportée à cette décision par Monsieur RETAILLEAU à ce jour.
Depuis plus de 8 ans, nous attendons que **Justice** soit rendue à Jérôme puisque la **Vérité** nous la connaissons, le Tribunal administratif mais également la Défenseure des droits l'ayant encore confirmée.
Nous sommes inquiets aussi parce que la juge d'instruction a demandé la destruction des scellés (ces objets comme l'arme du crime, les douilles... - même celles retrouvées 5 ans après les faits à un endroit qui contredit la position annoncée du gendarme tireur). La famille a fait appel et le jugement aura lieu le 13 novembre, mais sans qu'il soit possible pour les parties civiles d'y assister, ce qui est scandaleux.

Manifestement, la Justice a peur et ne veut pas déplaire à l'institution avec laquelle elle travaille quotidiennement !

Dans cette terrible affaire, tous les services de l'État ont été défaillants.

- La DDPP voulait coincer Jérôme. Il dénonçait le deux poids deux mesures dans l'application de la loi entre les paysans et la puissante agro-industrie, et dont les contrôles ont été invalidés par le tribunal administratif.

- La gendarmerie qui a tué un paysan parce qu'il n'avait pas mis assez vite des boucles d'oreilles à ses veaux, qui ne lui a pas porté secours quand il agonisait et qui, au plus haut niveau, n'a pas ordonné d'enquête interne sur cette affaire.

- Et enfin la justice, qui, plus de huit ans après les faits, n'a toujours pas ordonné de procès et souhaite détruire les preuves de ce drame, plutôt que de juger les coupables.

Il est temps que la Justice passe.
Ils ont tué Jérôme Laronze, ne les laissons pas enterrer l'affaire !!